

Décret

Générale

modern

Décret n° 2019-078/PR/MERN portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de la Société Great Horn Investment Holding SAS.

n° 2019-078/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
16 avril 2019

Numéro JO
n° 8 du 30/04/2019

Date du numéro
30 avril 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°53/AN/04/5ème L du 17 mai 2004 portant code des Zones Franches

VULa Loi n°103/AN/5ème L du 10 avril 2005 portant sur les Sociétés Commerciales de Zone Franche

VULe Décret n°2002-0098/PRE du 02 juin 2002 portant création de l'Autorité de Zone Franche de Djibouti

VUDécret n°2017-024/FRE portant constitution du Conseil d'Administration de la Société Great Horn Investment Holding SAS du 16 janvier 2017

VULe Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministère de l'Énergie chargé des ressources naturelles.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

M. MOHAMED KILEH WAIS est nommé membre du Conseil d'Administration de la Société Great Horn Investment Holding SAS, Représentant du Ministère de l'Énergie chargé des Ressources Naturelles, en remplacement de M. ABOUBAKER HOUSSEIN DOUALEH.

Article 2

Le reste des dispositions du Décret n°2017-024/PRE demeure inchangé.

Article 3

Le présent Décret prendra effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et communiqué.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH